Pièce n°10 - Feuillet n°112

legale-online.fr
Publiez facilement vos annonces légales en ligne

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM621276, N°246688) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **L'Indépendant - 11**
Date de parution : 18/09/2026

Fait à Montpellier, le 15 Septembre 2026

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNC evelyne :
Rue du Mas de Grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex
Siren : 404 010 209
Siret : 404 010 209 00017
N° TVA intracommunautaire : FR22404010209

evelyne

345888

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLASAVARY

Par arrêté municipal n°86/26 en date du 25 août 2026, Madame le Maire de la commune de Villasavary a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet portant sur le déclassement sur la commune de Villasavary d'une partie d'un chemin communal dit "Chemin de Saint Martin Lalande" d'une durée de 15 jours **du mardi 15 septembre 2026 à 08 heures au mardi 29 septembre 2026 à 12 heures inclus.**

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal de Villasavary se prononce par délibération sur le déclassement de cette partie de chemin communal

Monsieur René LEMPEREUR, officier de la Gendarmerie retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Villasavary, 42 rue du Barry 11150 VILLASAVARY.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles sont déposés en mairie de Villasavary afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les observations éventuelles pourront être consignées directement sur le registre d'enquête publique ou adressées, avant la fin de l'enquête, soit par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête soit par courriel à l'adresse dédiée : mairie@villasavary.fr

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08 heures à 12 heures.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes à la mairie de Villasavary, 42, Rue du Barry - 11 150 VILLASAVARY :

- le mardi 15 septembre 2026 de 08 heures à 12 heures,

- le mardi 29 septembre 2026 de 08 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Villasavary et sur le site internet de cette commune à l'adresse suivante : https://www.villasavary.fr

La personne responsable du projet est Madame Sarah DANJOU, maire de Villasavary. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées par téléphone : 04.68.11.93.95 -

par mail : mairie@villasavary.fr

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication au format papier du dossier d'enquête et des observations du public dès la publication de l'arrêté d'ouverture auprès de la mairie de Villasavary.

Pièce n°10 - Feuillet n°2/2

L'automobile du Languedoc-Roussillon

Vos petites annonces les lundis, mercredis et vendredis avec L'INDÉPENDANT

IMMO-AUTO-DIVERS 04 3000 7000
EMPLOI 04 3000 9000

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

AUTOMOBILES VENTE

Audi

Autres



Vente auto divers marques



Auto achat

ACHÈTE CASH
À votre service depuis 2007
Tous véhicules, utilitaires voitures anciennes, camions PL, camping-cars, 4 x 4 engins BTP. Même en panne, tout en accidentés, gagés, roulants ou pas. L'Argus de banque ou espèces.
BY AUTOS
06 40 94 50 74

POURQUOI ATTENDRE UNE SEMAINE POUR VENDRE VOTRE AUTO?
Contactez-nous avant 12 h votre annonce paraîtra sous 48 h

BONNES AFFAIRES

Maison

Meuble Déco, art brocante





























Contacts Rencontres

Matrimonial Rencontre



Rencontres



Loisirs

Art, collections, grands crus



Services

Travaux Maison et extérieur











ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

L'Indépendant, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la certification des services de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1247 du 26 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales prescrites sur les ventes et fonds de commerce dans une base de données mutualisée centrale, le tarif en hors taxe est de : 0,169 € HT pour chaque signe du espace, non du forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : evelyne, service Mid Légales, 05.62.11.37.37 - 04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@groupeladepeche.fr

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS AU PUBLIC
Commune La Palme

Approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) et du Périmètre Délimité des Abords Monument Historique de la porte de la Barbacane

Par délibération en date du 15 septembre 2026, le conseil municipal de La Palme a approuvé la révision générale du plan local d'urbanisme, le Périmètre Délimité des Abords Monument Historique de la porte de la Barbacane, l'application du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU (hors périmètre de la ZAC des Cabanes), ainsi que diverses délibérations connexes, qui spécifiquement sur l'ensemble du territoire communal : obligation du permis de démolir, obligation de déclaration préalable pour les clôtures et les ravalements de façade.

Ces délibérations sont affichées en mairie pendant un mois à compter du 17/09/2026.

Le dossier du plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le géoportail de l'urbanisme.

ENQUÊTES PUBLIQUES

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE VILLASAVARY

Par arrêté municipal n°36/26 en date du 25 août 2026, Madame le Maire de la commune de Villasavary a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet portant sur le déclassement sur la commune de Villasavary d'une partie d'un chemin communal dit "Chemin de Saint Martin Lalande" d'une durée de 15 jours du mardi 15 septembre 2026 à 08 heures au lundi 28 septembre 2026 à 12 heures inclus.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal de Villasavary se prononce par délibération sur le déclassement de cette partie du chemin communal.

Monsieur René LEMPEREUR, officier de la Gendarmerie retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Villasavary, 42 rue du Garry 11150 VILLASAVARY

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles sont déposés en mairie de Villasavary afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les observations éventuelles pourront être consignées directement sur le registre d'enquête publique ou adressées, avant la fin de l'enquête, soit par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête soit par courriel à l'adresse dédiée : mairie@villasavary.fr

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 08 heures à 12 heures.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes à la mairie de Villasavary, 42, Rue du Garry - 11 150 VILLASAVARY

- le mardi 15 septembre 2026 de 09 heures à 12 heures,
- le mardi 28 septembre 2026 de 09 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Villasavary, sur le site internet de cette commune à l'adresse suivante : https://www.villasavary.fr

La personne responsable du projet est Madame Sarah DANIOU, maire de Villasavary. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées par téléphone : 04.68.11.93.05 -
par mail : mairie@villasavary.fr

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du format papier du dossier d'enquête et des observations du public dès la publication de l'avis d'ouverture au siège de la mairie de Villasavary.

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics sur www.legale-online.fr

PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT,
VOTRE SERVICE GRATUIT ET SANS ABONNEMENT POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE SÉCURISÉ AFIN DE :



gérer vos publications légales et celles de vos clients
publier dans les meilleurs délais et télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution
archiver vos historiques de publication

Une équipe dédiée de proximité pour vous accompagner 05 62 11 37 37
midi.legales@groupeladepeche.fr
midi legales

evelyne.
L'AGENCE RÉGIE PAR LES IDÉES
Vous souhaitez COMMUNIQUER ?
Contactez-nous !
04 3000 7000 (prix d'un appel local)
contact@evelyne.fr
Nous vous apportons la solution de communication idéale